**Objet :** Lutte anti dopage et contrôle des mineurs.

Chers parents, chers membres,

La FFCEB s’inscrit dans les efforts déployés par les pouvoirs publics pour lutter contre le dopage dans le cadre de la pratique sportive, et souhaite porter à votre attention que, par l’adhésion de votre enfant à un club et sa demande de licence, celui-ci est soumis à des obligations établies par la Communauté Française et l’Agence Mondiale Antidopage.

Ces obligations interdisent à tout licencié l’usage de substances interdites ou de moyens de dopage, et les règles appliquées sont détaillées dans l’article 2 du décret du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage dont copie via Internet.

La lutte contre le dopage prévoit la possibilité de procéder à des tests de dépistage aussi bien en compétition que lors des entraînements, même auprès de non compétiteurs. Dans le cas particulier des mineurs, un adulte mandaté doit l’assister. Pour éviter les éventuelles complications lors d’un contrôle, la Fédération Francophone des Cercles d’Escrime impose l’obligation de demander l’habilitation d’un membre du personnel d’encadrement pour assister le sportif lors des contrôles antidopage, en l’absence de son représentant légal sur les lieux du contrôle.

Nous vous avons donc préparé le document ci-joint que vous pourrez utiliser dans le cadre de cette autorisation.

Le règlement ci-dessus est consultable via le lien : <http://goo.gl/OgrqVE>

La FFCEB

**HABILITATION POUR ASSISTER UN MINEUR LORS D’UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE**

Je soussigné/e …………………………………………….

père/ mère / représentant légal (biffer les mentions inutiles)

de ………………………………………… né le ………………………………………………

licencié auprès du club ……………………………………….

confirme avoir été informé des dispositions légales liées à la lutte anti dopage de la Communauté Française et des contraintes spécifiques dans le cas du contrôle des mineurs,

et habilite le personnel encadrant ou accompagnant de ………………………………………… (club) en cas d’un tel contrôle pour assister mon enfant, et plus spécifiquement les personnes reprises dans la liste ci-dessous, reprises à titre individuel :

(LISTE DU PERSONNEL ENCADRANT DU CLUB)

Et autorise ces personnes à déléguer cette habilitation en cas d’empêchement.

Signature et date